



Bulletin de l'AQTr #34 : Message de la SAAQ – Pictogramme sur les pneus d'hiver

La Société souhaite rappeler qu'à compter du 15 décembre 2014, tous les pneus d'hiver installés sur un véhicule de promenade immatriculé au Québec devront obligatoirement porter le pictogramme représentant un flocon superposé à une montagne. Ce symbole prouve qu'un pneu a été testé dans des conditions hivernales.



Précisons qu'un pneu munis de crampons demeurera reconnu comme un pneu conçu pour la conduite hivernale s'il est utilisé conformément au Règlement sur l'utilisation d'antidérapants sur les pneus de certains véhicules.

Les véhicules utilisés pour l'enseignement de la conduite automobile doivent se conformer à ce nouveau règlement.

Il pourrait être pertinent d'en aviser votre clientèle pour assurer la sécurité routière.

Vous trouverez le communiqué complet au lien suivant :

<http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?idArticle=2210211758>

De plus, vous trouverez un questions-réponses au lien suivant :

<http://www.mtq.gouv.qc.ca/securite-transport/securite-conditions-routieres-hivernales/Pages/Pneu-hiver-pictogramme.aspx>

[News bulletin from the AQTr #34: Message from the SAAQ – Winter Tires Pictogram](#)

The Société would like to remind that starting from December 15, 2014, all the winter tires installed on any registered Quebec passenger vehicle must bear the pictogram showing a snowflake on a mountain. This symbol means that a tire was tested under winter conditions.



Please note that studded tires will still be considered as tires conceived for winter driving if used according to the “Règlement sur l’utilisation d’antidérapants sur les pneus de certains véhicules”.

Passenger vehicles that are used to teach the RSEP have therefore to comply with this new regulation.

It could also be relevant to inform your customers so as to ensure road safety.

You will find the whole press release at this link: <http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?idArticle=2210211758> (in French).

And a Q&A related to it here: <http://www.mtq.gouv.qc.ca/securite-transport/securite-conditions-routieres-hivernales/Pages/Pneu-hiver-pictogramme.aspx> (in French).

© 2014 Programme de reconnaissance des écoles de conduite de l'AQTr, Tous droits réservés.

Notre adresse postale :

Programme de reconnaissance des écoles de conduite de l'AQTr

1255, rue University, bureau 220

Montreal (Québec) H3B 3B2

[Vous désabonner de cette liste](#) [Mettre à jour vos préférences d'abonnement](#)